

## SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers	EN EXERCICE :	15
	PRÉSENTS :	14
	VOTANTS :	15

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain , CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain , CHARBONNIER Nadine, DEFRETIERE David, CAZADE Anastasia.

**EXCUSEE** : DELRIEU Agnès procuration à MOULY Josette

Florent NIGON est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 juin 2020.

Le maire demande une modification de l'ordre du jour. Il est proposé d'enlever la vente de lots du lotissement Le Buisson et d'ajouter une décision modificative, le projet de Via Ferrata, le dépôt de deux dossiers de subvention auprès du Conseil régional et la validation du devis de relevé topographique pour l'étude des seuils et trottoirs du centre bourg.

### **1 – AVENANT N°1 - LOT 1 MARCHE PUBLIC REQUALIFICATION ENTREE DE BOURG RD18**

Le maire informe les membres du Conseil que suite aux travaux de la place, deux modifications paraissent nécessaires :

- Le bus scolaire ne peut plus effectuer son demi-tour sur la place du cimetière. Il a donc été convenu avec le Conseil départemental de modifier l'itinéraire. La création d'une aire de croisement est proposée sur le chemin privé de la commune (ZN 67) en continuité de la rue de la Planelle. Les travaux sont estimés à 2 026.30 euros HT, soit 2 431.56 euros TTC.
- Un raccordement du parking du cimetière au trottoir communal sur la RD18 n'a pas été prévu. C'est près de 55 mètres linéaires qui nécessitent la création d'un trottoir. Le coût de cette extension est de 1 690.10 euros HT, soit 2 028.12 euros TTC. Le bitume sera lui prit en charge par le Conseil départemental.

Le maire propose d'ajouter ces deux modifications par un avenant au lot n°1 pour un montant total de 3 716.40 euros HT, soit 4 459.68 euros TTC.

Une remarque est faite sur la possibilité d'installer un cédez le passage sur l'intersection entre le chemin rural dit des Tours et la RD 18. En effet un cédez le passage à l'intersection en face (rue de la Planelle) existe mais pas à cette intersection. Le maire indique que ce point sera étudié.

VOTE POUR : 15

### **2 – EMPRUNT CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE**

Afin de financer le projet de rénovation des six appartements du Pré des sœurs, lors du budget, un emprunt bancaire a été acté sur une base de 200 000 euros. Au vu des subventions obtenues, il est finalement proposé d'emprunter 130 000 euros.

Des propositions ont été obtenues auprès de la Caisse des dépôts, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole. L'offre la plus intéressante provient du Crédit Agricole à un taux de 0.38 % sur 10 ans à échéance trimestrielle. Le maire propose de valider cette proposition.

VOTE POUR : 15

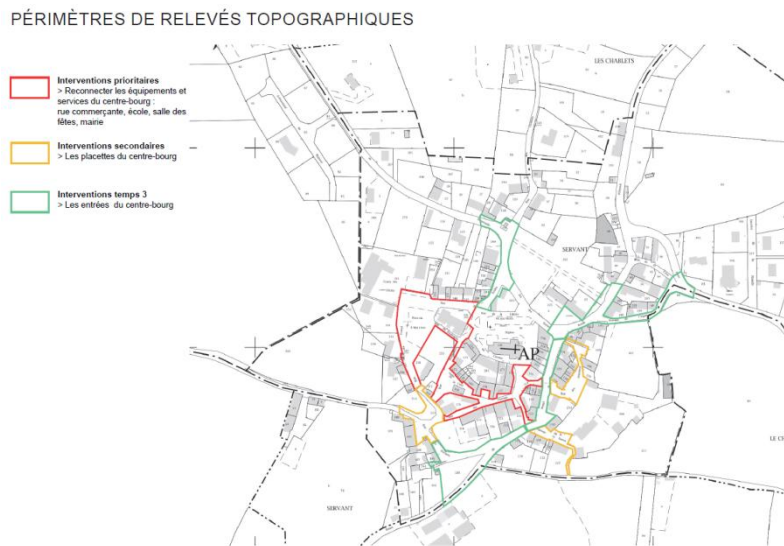
### 3 – SIEG : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CAMPING ET VILLAGE LA COUTIERE

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe de la nécessité de remplacer 5 candélabres hors service au camping et 4 candélabres hors service au village La Coutière. Le SIEG a fait parvenir une convention de prise en charge de 50 % du coût des travaux de remplacement. Coût des travaux : 8 000 euros HT. Le coût pour la commune est de 4 002.16 euros. Le prochain remplacement de candélabres proposé sera le lotissement « Les Buissons ».

VOTE POUR : 15

### 4- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES RUES DU CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'étude avant-projet de requalification des espaces publics du centre bourg de Servant menée par le Bureau d'étude Atelier du Rouget, ce dernier a fait parvenir un plan des périmètres où un relevé topographique est nécessaire afin d'achever la mission (zone rouge). Trois zones ont été recensées. La commune doit fournir le relevé topographique du périmètre demandé. Suite à l'obtention de plusieurs devis, il est proposé de retenir l'offre du Cabinet Bisio et Associés pour un montant de 3 100 euros HT, soit 3 720 euros TTC.



VOTE POUR : 15

### 5 – TARIFICATION LOGEMENT PRE DES SOEURS

Madame MOULY expose l'avancée des travaux dans les appartements 1, 5 et 6 du Pré des sœurs. Les travaux devraient s'achever fin septembre – début octobre. Après réflexion, il est proposé de fixer la tarification suivante :

Appartement 1 : 35 m<sup>2</sup> - 300 euros

Appartement 5 : 40 m<sup>2</sup> (mais 11 m<sup>2</sup> de couloir) – 260 euros

Appartement 6 : 60 m<sup>2</sup> - 350 euros

VOTE POUR : 15

Le dossier de subvention pour les appartements 2, 3 et 4 passera en Commission permanente du 16/10/2020 au Conseil régional. La réponse d'accord ou non de la subvention sera connue dès le 17 octobre. Les travaux pourraient alors débuter.

### 6 – BAIL A FERME

Deux parcelles (ZL 160 et ZK 25) des biens de section de Chatelut se trouvent sur la commune de Menat. Ces deux parcelles sont mises à disposition, à titre gratuit, de la Société de chasse de Servant pour leurs activités. Il est proposé de reconduire le bail à ferme de 9 ans.

VOTE POUR : 15

## **7 – CENTRE DE GESTION « CONVENTION ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE »**

La convention signée en 2017 arrive à échéance. Il est proposé de renouveler cette adhésion. Cette mission proposée par le Centre de Gestion permet d'assurer le suivi médical réglementaire des agents et de prévenir les risques professionnels. Le coût est de 102 euros / agent / an. La convention a une durée de 3 ans.

Le maire propose de renouveler cette adhésion et demande l'autorisation de signer la convention.

VOTE POUR : 15

## **8 – CENTRE DE GESTION «ASSISTANCE RETRAITES »**

Le Centre de Gestion propose une mission d'assistance retraites pour les agents CNRACL (fonctionnaires). Cette mission est proposée pour un coût de 75 euros/an. La convention d'adhésion proposée est de 2 ans.

Le maire propose de renouveler cette convention.

VOTE POUR : 15

## **9 – NUMEROTATION**

Il y a lieu d'attribuer le numéro 19 b Les Penots à Monsieur CHAMPOMIER Sylvain situé sur la parcelle ZN 93.

Il y a lieu d'attribuer le numéro 13 route de la Sioule à Monsieur BAILLY Pascal situé sur la parcelle AP 50.

VOTE POUR : 15

## **10 - ENEDIS – CONVENTION SERVITUDE LE MAS DUBOST**

Suite au dépôt de permis de construire de Monsieur NIGON Christian, ENEDIS a fait parvenir une convention à la Mairie afin d'établir un droit de servitude dans une bande de 1 mètre de large sur 65 mètres linéaires. Cette servitude est établie pour un montant forfaitaire de 20 euros.

Le maire informe les membres du Conseil qu'un courrier a été envoyé afin de demander une indemnisation plus importante mais que la demande n'a pas abouti favorablement.

Il est donc proposé de valider la convention de servitude pour un montant de 20 euros afin que Monsieur NIGON puisse avancer dans son projet. Le maire demande l'autorisation de signer cette proposition.

VOTE POUR : 15

## **11 – ANNULE ET REMPLACE INDEMNITES ELUS CONSEILLERS**

Lors du dernier Conseil municipal, le taux des indemnités des conseillers délégués a été acté à 4.18 %. Une erreur de saisie a été effectuée sur la délibération n° 18 du 15 juin 2020 (taux inscrit 4.8 %). Il est nécessaire de faire un annule et remplace de cette délibération.

VOTE POUR : 15

## **12 – ADHESION ANEM**

Le maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus de la montagne.

Le coût de l'adhésion est de 169.90 euros.

VOTE POUR : 13

CONTRE : 2

## **13 – DECISION MODIFICATIVE**

Suite à une erreur d'émission de titre, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit :

Article 673 (annulation de titre sur exercice antérieur)

+ 3 835.47 € orange titre 321/2019

+ 120 € chèques vacances titre 211/2014

+ 3 956 €

Article 6541 (admission en non valeur)

- 3 956 €

VOTE POUR : 15

## 14 – VIA FERRATA

La Communauté de communes du pays de Saint Eloy vient de lancer un appel d'offres pour la construction d'une Via Ferrata : équipement sportif d'intérêt communautaire. Ce projet est situé sur la commune de Servant et plus précisément sur le bien de section de Chatelut (parcelles ZX 70, ZX 72, ZX 76a et ZX 76b). Après avoir consulté les électeurs du bien de section, il apparaît que l'unanimité des électeurs est favorable au développement de l'offre touristique sur le territoire et notamment à la construction d'une Via Ferrata sur ces parcelles. Le maire propose aux membres du Conseil une convention de mise à disposition des parcelles par la commune à la Communauté de communes afin que cette dernière puisse réaliser cet équipement sportif. Par la suite il est également proposer aux membres du Conseil de valider la signature d'un bail emphytéotique par la Communauté de communes à un prestataire afin de proposer une délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'équipement par un prestataire.

VOTE POUR : 14

CONTRE : 1

## 15- DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional a décidé d'agir pour la relance économique suite au contexte difficile lié au Covid.

Le Bonus relance (opération 2020 avec lancement de l'opération max avant le 30 juin 2021). Ce dispositif possède une enveloppe de 510 000 euros pour les 34 communes membres de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. Cela représente une enveloppe d'environ 15 000 euros par commune. Ce dispositif est limité à un seul dossier par commune.

Le Maire propose de déposer un dossier de modernisation et d'aménagement des ateliers municipaux. Des devis ont été obtenus. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Changement portes de garage motorisé :	18 000,00 €	Conseil régional 50 %	19 600,00 €
Pose d'un sol partie bureau et sanitaires :	2 200,00 €		
Pose de solivage et isolation plafond	4 000,00 €		
Changement fenêtres	7 500,00 €	Autofinancement	19 600,00 €
Déplacement du compteur d'eau	2 500,00 €		
Plomberie : pose d'une douche et d'un évier	3 000,00 €		
Isolation murs placo et peinture	2 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 200,00 €</b>

VOTE POUR : 15

## 16- DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional lance la nouvelle génération de Contrats Ambition Région (lancement en 2021). Ce dispositif vise les opérations plus conséquentes. Le maire propose d'inscrire l'extension de la cour d'école sur la Place du 8 mai 1945. Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES en HT		RECETTES	
TRAVAUX	200 000,00 €	Conseil régional 50 %	110 000,00 €
MOE	20 000,00 €	DETR 30 %	66 000,00 €
		Autofinancement 20 %	44 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>220 000,00 €</b>

VOTE POUR : 15

## QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie : le broyeur est réparé. Les chantiers de voirie se sont bien déroulés. Tout n'est pas totalement achevé. La grave émulsion est bien déposée mais il est prévu en 2021 la mise en place d'un bi-couche.
- Travaux de la digue du plan d'eau : il a été mis en place un drain routier collecteur qui se présente en un regard central où se déversent les exutoires drain n°1 et drain n°2. Situé en aval du local de vidange, se trouve le drain n°3 et enfin un drain n°4 en aval dans le ruisseau naturel. Ce nouveau réseau de drains doit permettre un meilleur suivi de l'ouvrage, comme cela avait été prescrit dans le rapport du service de contrôle de la sûreté des ouvrages hydrauliques. Il y a encore quelques améliorations à réaliser et le plan de recatement des travaux est en attente.
- Travaux de requalification de l'entrée de bourg par la RD 18 (place du cimetière), le mélange terre / pierre est en cours. Les plantations auront lieu début novembre – une réunion de fin de chantier (hors plantations) est prévue le 8 septembre.
- Licence IV : une demande d'achat a été faite par Monsieur VAES. Il a été répondu que la Licence serait vendue au prix de 5 000 euros dès réception de la preuve d'achat du bar « Le Garden », situé rue des Champs, appartement actuellement à Monsieur PRANCHERE.
- La commune de Servant et le CCAS de Servant ont des parts dans le Groupement Forestier « Cournons et bois du Roy ». Une coupe est prévue prochainement.
- L'arpentage des rues a été réalisé en juillet en présence de la commission « Aménagement du territoire et fleurissement » et du Bureau d'études « Atelier du Rouget ». Le devis du relevé topographique, validé plus tôt était nécessaire à la poursuite de la mission donnée au Bureau d'études.
- La commune a participé pour la deuxième année consécutive à la démarche « Ma commune au naturel ». La visite a eu lieu le 28/08. Au vu du contexte, il n'y aura pas de prix cette année mais seulement des conseils. Nous sommes en attente du rapport nous indiquant les améliorations à apporter et notamment des conseils pour les espèces à planter au niveau du projet devant le mur du cimetière.
- Le dépôt de demande de subvention des 3 autres appartements du Pré des sœurs (apt 2, 3 et 4) passera en commission au Conseil régional le 16/10. Dans le cas d'un avis favorable, les travaux pourraient débuter le 17/10. Les travaux dans les appartements 1, 5 et 6 avancent correctement. L'appartement n°1 devrait être mis sur le marché locatif à partir du 1<sup>er</sup> octobre.
- Les panneaux des 3 villages (Champeaux, La Sioule et La Vigne) de la vallée de la Sioule ont été posés par les services du Conseil départemental. Ils indiquent désormais le nom de la commune.
- Les commissions : santé, tourisme et école se sont déjà réunies et devraient prochainement mettre des actions en place.
- Les travaux du parking du restaurant « Les Pêcheurs » ont été réalisés (une partie en régie et l'autre partie sera réalisée par l'entreprise Vigilec).
- Un Enduro est organisé du 3 au 6 septembre sur le plan d'eau par l'entreprise Rockwool.
- La visite du Secrétaire d'Etat a été annulée.
- Installation du nouveau jeu (toile d'araignée) sur l'aire de jeu du plan d'eau. L'emplacement est à déterminer. Nathalie, David et Stéphane détermineront cela ensemble.
- Monsieur MESMIN a quitté ses fonctions de percepteur au Trésor Public de Montaigut-en-Combraille. Il est remplacé par Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS.
- La réouverture du restaurant les Roches est effective depuis le 30/07.
- La Communauté de communes du Pays-de-Saint-Eloy a envoyé un mail afin de permettre aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les commissions communautaires. C'est une nouveauté liée à la loi Engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019. Une liste des commissions est présentée. Il est fortement recommandé de s'inscrire dans ces commissions afin que la commune de Servant soit bien représentée sur le territoire communautaire.
- La commission fleurissement est passée dans le cadre du concours des maisons fleuries. Au vu de la sécheresse, le fleurissement était plus ou moins au rendez-vous. Il est proposé de mettre en place dès l'an prochain une grille des critères précis qui seront observés.
- La fête patronale a été, au vu du contexte, plutôt une réussite.
- Concernant le décès du 8 août dans le plan d'eau de Servant, selon l'autopsie réalisée 3 jours plus tard, la noyade est la seule explication.

- Une réunion est prévue le 17/09 à Mozac avec le Préfet.
- Une Assemblée Générale du SMADC est prévue le 18/09.
- Une Assemblée Générale de l'association des maires ruraux est prévue le 19/09.
- Une Assemblée Générale du Syndicat Sioule et Morge est prévue le 24/09.
- Concernant les recettes du camping et les recettes de la vente des cartes de pêche, il s'avère que 2020 sera une bonne année. Les recettes au 12/08 sont supérieures de près de 3 000 euros pour le camping et pour la pêche.

**La séance est levée à 22h50**